

## Critères d'éligibilité au programme de gestion de l'alcool à l'unité d'isolement pour les personnes en situation d'itinérance du Royal-Victoria

Nom de la personne admise : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

La personne admise au programme de gestion de l'alcool doit répondre à tous les critères suivants pour être admissible :

- Être âgée de 18 ans et plus ;
- Avoir un diagnostic de trouble lié à l'usage d'alcool sévère et chronique (selon les critères du DSM-V) ;
- Avoir un B-HCG urinaire négatif (si présence d'utérus) ;
- Avoir refusé ou échoué de façon répétée les traitements de sevrage d'alcool et les programmes de maintien de l'abstinence ;
- Avoir une consommation actuelle d'alcool qui engendre (ou empêche la prise en charge) des problématiques de santé physique et mentale sévères et/ou des visites fréquentes à l'urgence et/ou des hospitalisations répétées ;
- Accepter de participer à un programme de gestion de l'alcool, avoir reçu et signé le contrat de participation à l'intention des personnes.